

**Procès-verbal de la Réunion du
Comité Syndical du 16 juin 2025**

Date de convocation :
11 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à 17h00, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Rochefort-en-Yvelines en séance publique, sous la présidence de M LAMBERT Sylvain, Président.

Etaient présents : Sylvain Lambert, Maurice Chanclud, Sandrine Buisson.

Nombre de Conseillers

En exercice : 4
Présents : 3
Votants : 4

Absente excusée et représentée : Caroline Piccot-Poyart représentée par Maurice Chanclud

Secrétaire de séance : Sandrine Buisson

Madame Sandrine Buisson est élue secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 8 avril 2025

Monsieur le Président du SIE fait lecture du procès-verbal du 8 avril 2025 qui est approuvé à l'unanimité.

2. Créances éteintes

Informations :

Monsieur le Président du SIE informe qu'en date du 7 octobre 2024, le SGC de Rambouillet a transmis au SIE une notification du Tribunal Judiciaire de Versailles informant de l'effacement de la dette de Madame HAMEL Anaïs pour un montant de 915.15 euros. Ce défaut de paiement concerne les prestations liées à la restauration scolaire sur l'année scolaire 2023/2024. Cette décision du 30 septembre 2024 a fait l'objet d'une contestation de la part du SIE en date du 11 octobre 2024.

Le 10 janvier 2025, le SGC a transmis au SIE la convocation à l'audience publique du Tribunal Judiciaire de Périgueux le 17 janvier 2025 à qui le même courrier de contestation a été adressé.

Le SGC de Rambouillet a transmis en date du 22 avril 2025, la décision du Tribunal Judiciaire de Périgueux, rendue le 14 mars 2025, notifiant de la caducité de la contestation.

Par conséquent, il appartient au SIE de régulariser la situation en procédant à un mandat du montant de 915.15 euros au nom de la personne concernée à l'article 6542. Cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Les procédures permettant la récupération des sommes en cause sont donc stoppées.

Décision :

Le comité syndical décide, à l'unanimité, décide :

- D'éteindre les créances figurant dans le corps de la présente délibération.

- D'autoriser le Président du SIE à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

3. SEY78-Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel coordonné par le SEY78-Approbation de la convention constitutive

Informations :

Monsieur le Président du SIE rappelle que la collectivité est dans l'obligation de faire un appel d'offres pour l'achat de gaz naturel. Afin d'éviter cette lourde procédure, il est préférable de passer par le SEY78 qui lance un marché pour l'ensemble des collectivités qui le souhaitent. Cela permet de bénéficier de tarifs avantageux avec le SEY78. Il rappelle que le SIE bénéficie actuellement des tarifs du SEY78. Le nouveau marché européen d'achat de gaz concerne la période de 2027 à 2030.

Madame Buisson demande la raison pour laquelle la demande est faite aussi tôt aux collectivités ? Monsieur le Président du SIE lui répond que la procédure d'un marché public est longue et de fait, il faut travailler en amont sur le sujet.

Décision :

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'adhérer au groupement de commande d'achat de gaz naturel du Syndicat d'Energie des Yvelines
- Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commande d'achat de gaz naturel ci-annexée
- Autorise le Président du SIE à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération

4. Questions diverses

a) EM-Bac à sable à la suite du retour APAVE

La bâche actuelle est abîmée. Monsieur Chanclud se renseigne pour l'achat d'un filet anti-feuille/bâche chez un pisciniste. Le secrétariat se charge de regarder sur Amazon Business. Madame Buisson informe qu'elle a la pince à œillets si besoin.

b) EE-Devis multisports année scolaire 2025/2026

Monsieur le Président du SIE présente le devis transmis par l'école élémentaire pour la pratique du sport pour l'ensemble des classes. La prestation a un coût de 4420 euros par an pour une intervention une après-midi par semaine sur 34 semaines.

Cette prestation peut être financée, en partie, par le TER qui est un dispositif visant offrir aux communes rurales les mêmes services que ceux disponibles dans les communes urbaines.

Le SIE prendra contact avec la sous-préfecture et le DASDEN pour la demande de participation financière.

c) Quadrature

Problèmes rencontrés	Réponses apportées par Quadrature
Polystyrène dans le plat de poisson	Le poisson est livré au prestataire dans des barquettes de polystyrène.
Terre dans le plat de carottes/riz	Les carottes sont non terreuses à l'achat. Le livreur a peut-être fait tomber le plat.
Pâtes surcuites	Une nouvelle machine pour cuire les pâtes est arrivée.
Omelettes	La quantité n'étant pas suffisante pour le repas des enfants, il a été ajouté des omelettes congelées.

Monsieur le Président du SIE a contacté le directeur qui lui apportera des réponses écrites aux problèmes rencontrés. Monsieur le Président du SIE a demandé que des actions correctives soient menées.

d) Appel d'offre centre de loisirs

Monsieur le Président du SIE informe que 11 dossiers ont été retirés, qu'aucune question n'a été posée sur la plateforme et que seules 2 visites ont eu lieu. Il ajoute qu'aucune candidature n'a été déposée sur la plateforme.

Monsieur le président du SIE donne ce qui semble posé problème à candidature :

- Incompréhension du marché sur le montant
- 2 lieux distincts même si 1 seul directeur peut être mis en place pour les deux sites
- Fréquentation incertaine : aucune visibilité sur le nombre d'enfants potentiellement présents
- Aucune estimation de tarif

Monsieur le Président du SIE rappelle que pour porter candidature, le SIE devait inclure la garderie du matin et soir ainsi que l'étude mais que le centre de loisirs n'assumerait pas l'étude du soir qui demandait des qualifications autres qu'un animateur. De fait, si un centre de loisirs avait ouvert, les parents auraient souhaité conserver, en plus, l'étude du soir pour l'école élémentaire.

e) Demandes des DPE et des écoles pour le conseil d'école

- Remerciements des DPE pour la classe sans cartable

Monsieur le Président déplore que les communes de Rochefort et de Longvilliers ne soient pas citées dans les remerciements alors qu'elles ont participé financièrement.

- Occultants fenêtres

Madame Buisson explique que la prestation a été réalisée et que celle-ci ne convient pas aux directrices qui souhaitent baisser les occultants afin de pouvoir voir à l'extérieur.

Monsieur le Président du SIE se rendra sur place pour constater mais rappelle que l'objectif demandé par les écoles étaient le fait que les personnes de l'extérieur ne puissent pas voir vers l'intérieur. Il ajoute que les personnes de l'intérieur souhaitent voir à l'extérieur.

- Mains des enfants-crevasses-EM

Aucun produit n'a été changé (savon, papier essuie-mains). Monsieur Chanclud se rendra en cantine afin d'apprécier le lavage et l'essuyage de mains des enfants.

- Elagage des arbres

Monsieur le Président du SIE ira vérifier que les arbres font suffisamment feuillus pour mettre à l'ombre les enfants. Il rappelle qu'il y a deux préaux permettant également aux enfants de se poser à l'ombre.

- La fermeture de l'étude à 19h00

Monsieur le Président du SIE informe que les DPE demandent une fermeture d'étude à 19h00. Malika n'ayant le droit de réaliser plus de 10 heures par jour, il est impossible de fermer l'étude à 19h00.

- Système alarme alerte intrusion

Madame Da Gloria présentera une solution temporaire peu coûteuse pour l'alerte intrusion.

- Personnel du périscolaire

Monsieur le Président du SIE explique qu'il n'a pas informé car il n'y avait aucune visibilité sur la durée des arrêts. Joël et Jennifer ont été remplacés par le personnel de mairie, par des personnes de Chantiers Yvelines et également par des élus de Rochefort.

- Règlement en cas d'absence

Les DPE demandent une deuxième journée de carence en cas d'absence.

- Eclairage salle de garderie matin - EE

Madame Buisson informe que l'APAVE a déclaré que l'éclairage de la salle de garderie du matin n'était plus aux normes et qu'il fallait envisager son remplacement.

- Porte entre la cour et le couloir attenant à la cantine

Madame Buisson informe que la porte doit être changée. Les agents techniques ont tenté de la réparer en vain. Celle-ci est trop usée par les intempéries.

La séance est levée à 19h00.